



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L' AISNE

Direction départementale des territoires

Laon, le

Service Environnement

14 AVR. 2011

Unité gestion des Installations Classées
pour la Protection de l'Environnement,
Déchets

Information relative à l'avis tacite de l'autorité environnementale sur une demande d'autorisation
d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Dénomination du projet : Demande d'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, relative à l'exploitation d'un atelier de découpe et de conditionnement de viandes sur le territoire de la commune de CHIERRY.

Pétitionnaire : - S.A. Vilette Viandes, représentée par M. Bernard HIMMESOETE, Président directeur général.

32, rue d'Etampes – 02400 CHIERRY

Site d'exploitation : Commune de CHIERRY: Parcelle cadastrale n°84, feuille 000 AE 01
Terres attenantes: Parcelles cadastrales n°85, 120, feuille 000 AE 01

L'autorité environnementale a accusé réception du présent dossier, qu'elle a reçu complet et régulier le 31 janvier 2011.

Conformément aux dispositions de l'article R.122-13 du code de l'environnement, en l'absence d'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement dans le délai de deux mois suivant la date de réception précitée, l'avis est réputé favorable depuis le 31 mars 2011.

La présente information :

- fera l'objet d'une notification au pétitionnaire,
- sera jointe au dossier soumis à enquête publique,
- sera mise en ligne sur le site internet de la Préfecture de l'Aisne.

Pour le Préfet et par délégation,
le Directeur départemental des territoires

Jean-Louis ROUSSEL